

La feuille d'information des adhérents et des associations affiliées à la :

Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laiques de Lot et Garonne

**Le site du mois :**

[www.delinquants-solidaires.org](http://www.delinquants-solidaires.org)

Ce site édité par Emmaüs France est un site d'information et de mobilisation pour l'aide aux « sans-papiers ». Aujourd'hui aider une personne en situation irrégulière est puni par la loi. Vous pouvez, de par ce site, découvrir toute l'actualité du mouvement. Mais vous avez surtout la possibilité de signer la pétition pour l'appel à la mobilisation parce qu'être « sans papiers » c'est d'abord être isolé et démuné. La signature est possible par internet si vous possédez une adresse électronique ou par papier en téléchargeant la pétition.



**Dans ce numéro :**

La feuille cosmopolite ???	2
L'Etat se modernise	2
L'Agenda 21 dans les lycées, un accompagnement au service de la réussite	2
Le départ en vacances peut-il être reconnu comme un droit ?	3
Ecrit, Cinéma, Livre, Audiovisuel... Naissance de l'ECLA	3
Le délit de solidarité existe-t-il ?	3
L'Amicale Laïque de Libos	4
Esclottes Auto Club	4
Calendrier	4
Agenda 21	4

## Principes Républicains et burqa ?

Dans un contexte de crise économique et sociale toujours plus grave, la question du port de signes religieux, non plus à l'école mais dans les lieux publics, refait une apparition tonitruante. Nous ne nous laisserons pas distraire des vrais enjeux, mais burqas\* et niqabs\* suscitent une indignation justifiée dans la société française. Les prises de position du président de la république lors de sa médiatique allocution devant le congrès à Versailles sur ce thème ne nous ont à ce titre pas convaincu, car la question de défense et la promotion de la laïcité ne saurait se résumer à ce seul fait qui masque quelque peu la forêt.

Les principes laïques ne conduisent pas à réglementer les tenues vestimentaires, sauf dans des cas spécifiques relevant de l'ordre public ou de la dignité des personnes. L'importation de coutumes d'Asie centrale, excédant les prescriptions coraniques, se distancie des pratiques courantes des musulmans de France, qui sont nombreux à s'insurger. Elle manifeste une coupure qu'on peut assurément apparenter à une dérive fondamentaliste, ou encore sectaire. Cette dérive qui isole des adeptes du reste de la société ne saurait être condamnée uniquement pour les femmes qui ne doivent pas être les seules victimes des débats idéologiques. La question décisive est bien celle de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Mais, il est évident qu'on ne peut accepter le destin assigné à ces femmes, car le port de la burqa traduit manifestement une subordination, et le fait d'un libre choix semble hautement improbable, à l'exception sans nul doute de quelques personnes ayant fait ce choix, individualités, par ailleurs, les plus médiatisées et mises en avant. La réponse à ce type de dérive est complexe. La Ligue de l'enseignement affirme qu'une enquête en forme d'état des lieux est nécessaire. La France ne manque pas de chercheurs compétents à qui l'on pourrait confier une mission au lieu d'envisager une issue législative immédiate débouchant sur un interdit frontal inefficace, voire contre productif car enfermant encore plus ces femmes dans leur soumission.

Nous savons aujourd'hui que tout événement amène quasi automatiquement à la question de la rédaction d'une loi. Ironie de l'histoire, Molière ne savait pas en son temps combien les répliques de Tartuffe « cachez ce sein que je ne saurais voir... » prendrait au XXI<sup>ème</sup> siècle une actualité emprunte d'humour noir. En ce domaine, une loi risquerait de masquer le fond du problème, et plus encore stigmatiserait une population en étant attentatoire aux libertés. Elle ne solutionnerait rien et condamnerait à coup sur de nombreuses femmes à l'enfermement pur et simple.

Des dispositions existent pourtant qui peuvent permettre d'apporter une réponse ponctuelle au problème. La seule solution est celle qui allie la fermeté sur les principes et la constance dans le travail d'intégration à la société. Ce travail demande une mobilisation de tous les acteurs, élus, enseignants, militants associatifs, travailleurs sociaux... Cette voie est certes longue et difficile, mais elle est la seule efficace. C'est celle que propose, et met en pratique au quotidien dans ses nombreuses actions sur les territoires, la Ligue de l'enseignement.

A partir d'un texte de la Ligue de l'enseignement,  
Le délégué Général, Bruno TARREAU

\* La burqa couvre tout le corps et masque les yeux derrière une grille, le niqab ne laisse qu'une fente pour les yeux.

## La feuille cosmopolite ???

Derrière ce titre sans équivoque et au nom mûrement réfléchi, l'édition spéciale du journal des ateliers de formation linguistique, (illettrisme, français / langue étrangère, et alphabétisation) de la Ligue de l'enseignement, est distribuée gratuitement sur simple demande..

Un vrai journal, avec son éditorial, signé du Président de la fédération, et 8 pages couvrant de nombreux champs. Avant de rentrer plus avant dans le détail de cette édition au tirage « exceptionnel » il nous semble important d'en préciser le mode de composition. Elles sont nombreuses à constituer le comité

de rédaction sous l'impulsion des animatrices et formatrices de ce secteur d'activité, venant de quatre continents différents (seule l'Océanie n'est pas représentée), et se prénomment : Naïma, Rajae, Svitlana, Faïza, Enas, Natalia, Asmaa, Teresa, Tidachan, ou encore Nassia, ou Nadjet...

Dans tout journal il y a des rubriques : Impressions, recettes de cuisine, horoscope, jeux, tourisme, petites annonces... Cosmopolite disait on, tant dans la composition du comité de rédaction que dans la diversité des champs abordés.

Vous l'aurez compris, si la feuille

cosmopolite de par sa diversité et sa créativité mérite une lecture, elle est avant tout un outil de travail précieux, et audacieux. Plus de 10 séances ont été nécessaires à chacune des rédactrices pour écrire sa partie, sans compter les heures de recherche passées chez soi pour, dès la séquence de travail commune suivante, mettre à plat les nouveaux acquis. Et corriger les nombreux contre sens et finesse de notre langue, rencontrés par exemple lors de la rédaction de l'horoscope qui a réservé de belles surprises en la matière.

Après l'exposition réalisée il y a un an sur le thème « pays d'ori-

gine, pays d'accueil » (visible sur notre site web) la nouvelle production des apprenantes de nos ateliers nous révèle cette année une bien belle surprise dans un autre domaine. A voir, à lire, à conserver !



## L'Etat se modernise !



La Direction Générale de la Modernisation de l'Etat vient de mettre en place un site interactif dont l'objet est de recueillir les avis et les propositions des responsables associatifs dans leurs relations avec l'administration. Et cette modernisation va aussi concerner les rapports entre l'administration et la vie associative avec le sou-

hait de simplifier les démarches. Dont acte, même si ce programme est initié et suivi par le ministère des Finances... et pilotée par la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat.

Un site interactif a été initié : (<http://www.ensemble-simplifions.fr/>), dont l'idée est de pouvoir faire des remarques, critiques visant à simplifier les relations entre l'administration et les responsables y compris en faisant des propositions très concrètes. Il paraît intéressant de se saisir de cette opportunité. Pour participer, il suffit de créer un compte en quelques clics, et

dans chaque rubrique, des propositions de simplification des démarches administratives sont soumises à l'avis des internautes. Quatre façons de vous exprimer :

- Voter sur les propositions existantes en attribuant à chacune une note (de une à cinq étoiles)
- Commenter les propositions en donnant votre avis sur les simplifications proposées
- Contribuer aux travaux en cours en déposant vos idées de simplification
- Echanger vos idées sur des forums thématiques (pour les associations et les collectivités)

Par ailleurs, la première initiative concrète d'application, a consisté en la mise en place d'un formulaire unique de demande de subvention <http://www.subventionenligne.fr/>. Un peu difficile cependant de bien s'y retrouver (nous l'avons testé pour vous lors d'un dépôt de dossier CDVA !), preuve que la démarche n'est pas encore tout à fait finalisée...

## L'agenda 21 dans les lycées, un accompagnement au service de la réussite.

L'école est un lieu privilégié pour mettre en place une démarche d'Agenda 21. Elle est alors considérée comme un territoire, un lieu de vie où l'ensemble de ses acteurs peut – et doit- travailler ensemble pour un progrès environnemental et social continu de ce territoire. En plus de redéfinir les relations aux autres au sein de l'établissement, l'agenda 21 scolaire s'appuie et rentre en résonance direct avec les programmes pédagogiques (circulaire du 29 mars 2007). Cette démarche assure, cerise sur le gâteau, une transversalité et une approche pratique et participative de l'apprentissage.

La région Aquitaine a lancé depuis maintenant 2 ans un appel

à projet auprès de ses lycées..

Ceux qui le désirent, peuvent alors, grâce à la subvention du conseil régional, impulser leurs Agendas 21 scolaires. En Lot et Garonne, le lycée Val de Garonne, il y a 2 ans, et l'EREA, cette année, ont été retenus. Dans ce cadre là, la région a demandé à la Ligue de Gironde et au Graine Aquitaine (Réseau régional des acteurs de l'éducation à l'environnement), de faire la liste des associations compétentes pour accompagner ces démarches. Nous nous sommes positionnés sur cet accompagnement pour les lycées de Lot et Garonne.

Cet accompagnement est essentiel à la réussite du projet de

l'établissement : coordination, soutien, vigilance, regard extérieur, maintien de la dynamique, aide personnalisée dans les démarches et apport d'un soutien technique et pédagogique au groupe de pilotage du lycée... Telles sont, en partie, les tâches qui incombent à cet accompagnement.

Ces démarches sont novatrices, transversales et s'intègrent à nos objectifs d'éducation à la citoyenneté et d'éducation au développement durable.

Connaissant le fonctionnement des établissements scolaires et la démarche Agenda 21, accompagnant depuis longtemps des associations, des jeunes, afin qu'ils mènent à terme leurs projets, nous proposerons donc aux

lycées le désirant de les accompagner dans cette aventure. De plus, nos compétences et visées pédagogiques, très proches de celles proposées par l'agenda 21 (*pédagogie et démocratie participative, pédagogie de projet*), nous permettront d'être une force de propositions, un appui technique et pédagogique non négligeable pour ces lycées.



## Le départ en vacances peut-il être reconnu comme un droit ?



Le temps libre représente une part de plus en plus importante de la vie sociale, familiale et du développement local. Les activités menées sur le temps de loisirs et de vacances constituent un temps social, culturel et éducatif à part entière. Sur une année, les enfants et les jeunes bénéficient de 125 jours de vacances, qui sont pour eux

des temps structurants, s'ils sont passés avec leurs parents ou en séjours collectifs. La loi de lutte contre les exclusions adoptée en 1998 a d'ailleurs reconnu les vacances comme un des droits fondamentaux de l'individu au même titre que le logement ou la santé. En France, en 2004, 2 800 000 enfants et jeunes (5 et 19 ans) ont été exclus des vacances<sup>(1)</sup> et de la norme qu'elles représentent<sup>(2)</sup>. Les jeunes issus des classes moyennes sont particulièrement affectés. Deux millions de ces enfants et jeunes ont été « assignés à résidence », ils n'ont pas quitté leur domicile<sup>(2)</sup>. L'accès aux vacances de tous

les enfants et les adolescents, est un enjeu politique. Les acteurs du champ social proposent la mise en place d'une politique nationale en faveur du départ en vacances pour les enfants et les jeunes, coordonnée avec les autres aspects de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Jeudi 9 juillet 2009 aura lieu à l'Assemblée Nationale, pour la première fois, un débat sur l'aide au départ en vacances pour les mineurs. Accueilli par Régis Juanico, député de la Loire, ce débat organisé par les 61 organisations membres de la plateforme pour le départ en vacances de tous les enfants et de tous les adolescents consti-

tue un symbole fort après le dépôt de la proposition de loi le 23 juillet 2008. Les membres de la plateforme espèrent ainsi rallier un maximum d'élus et sensibiliser le grand public sur l'exclusion que constitue le non-départ.

<sup>(1)</sup> On parle de « vacances » lorsque la personne passe 4 nuits consécutives hors du domicile principal (OMT)

<sup>(2)</sup> Source OVLEJ - Octobre 2006



## Écrit, Cinéma, Livre, Audiovisuel... Naissance d'ÉCLA

Écla est la nouvelle agence régionale née de la fusion de l'Arpel (Agence régionale pour l'écrit et le livre) et d'AIC (Aquitaine Image Cinéma), afin de mieux traduire les priorités du Conseil régional d'Aquitaine en ces matières. Elle est chargée de favoriser la mise en place d'actions spécifiques de soutien, d'accompagnement et de valorisation dans les secteurs concernés. Elle travaille également en relation étroite avec les conseils généraux.

Les quatre pôles qui composent le département Livre et écrit, (*Lecture publique et Patrimoine, Développement de la lecture,*

*Economie du livre et Vie littéraire*) œuvrent pour soutenir et promouvoir la création littéraire, l'édition et la distribution du livre.

Le département Cinéma et audiovisuel, articulé en deux pôles (Accompagnement de la filière professionnelle et Action culturelle cinématographique) a pour objectif de soutenir la création cinématographique et audiovisuelle, d'accueillir les tournages en région et de faciliter la promotion et la diffusion des œuvres. Ce département intégrera le Pôle régional d'éducation à l'image en 2010.

Écla est une agence au service

des professionnels aquitains qui interviendra également au profit des médiateurs des secteurs culturels, artistiques et éducatifs et de certains publics spécifiques, notamment le public des lycéens et apprentis, les jeunes adultes et le public carcéral. Ses actions s'inscrivent dans le cadre des coopérations interprofessionnelles afin de favoriser la rencontre entre les professionnels et les différents acteurs culturels, éducatifs et économiques aquitains.

Claude Villers a été élu président d'Écla à l'issue de l'assemblée générale du 22 juin 2009. Philippe Stellati, délégué culturel de

la Ligue de l'enseignement de Lot et Garonne a été élu au conseil d'Administration de cet important outil. Patrick Volpilhac, ancien directeur de l'Arpel, en devient le directeur général. Contacts Écla, Tél. : 05 56 01 78 64, courriel : [geraldine.arnoux@ecla.aquitaine.fr](mailto:geraldine.arnoux@ecla.aquitaine.fr)



## Le délit de solidarité



M. Besson pourra-t-il encore nier l'existence du délit de solidarité ? Deux "aidants" doivent être jugés prochainement près l'interpellation en février d'un responsable de la communauté d'Emmaüs de Marseille et d'une militante de Terre d'Errance à Coquelles, les ministres successifs de l'immigration et de l'identité nationale ont nié qu'il existe en France un délit de solidarité. Pourtant, le 17 juin, un homme

comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Rodez pour avoir hébergé, nourri et conservé les documents d'un ami venant, comme lui, de Guinée. Ce gouvernement transforme la solidarité en délit.

Pourtant, le 21 juillet 2009, une femme comparaîtra devant le Tribunal Correctionnel de Foix pour avoir hébergé et soutenu un mineur, jeune afghan de 16 ans. Or elle a réclamé longtemps, et en vain, que la collectivité publique assume sa responsabilité en le prenant en charge. Et la Convention internationale des Droits de l'enfant et les lois françaises font obligation de venir en aide à un mi-

## existe-t-il ?

neur isolé et égaré. Ce gouvernement transforme l'assistance aux mineurs en délit. Monsieur Besson affirme que le délit de solidarité n'existe pas. Or c'est bel et bien sur le fondement de cette qualification pénale que ces poursuites sont engagées. Monsieur Besson doit le reconnaître : ce délit existe, et la loi doit changer. Nos organisations, unies avec beaucoup d'autres dans un même combat pour faire changer la loi, réclament que les aidants, qu'ils soient associatifs ou simples citoyens, ne puissent plus être poursuivis sur le fondement de l'article 622-1 du code CESEDA. Elles assurent les deux personnes poursuivies de leur solidari-

té et de leur soutien. Elles exhortent les tribunaux à résister à cette politique pénale scandaleuse, et à prononcer des relaxes. Elles encouragent les citoyens à signer la pétition « délinquants solidaires » sur le site [www.delinquants-solidaires.org](http://www.delinquants-solidaires.org) Elles demandent aux parlementaires de la majorité comme de l'opposition d'unir leurs efforts pour que la loi française en matière d'immigration respecte les règles minimales de décence, d'humanité, et de respect des droits. *Communiqué commun de la LDH et RESF, du 15 juin 2009*



## L'Amicale Laïque de Libos

Il y a maintenant 30 ans que l'Amicale a vu le jour, à l'initiative de Michel Delrieu, directeur de l'école primaire de Libos mais avant tout ardent défenseur de l'égalité des chances et de la laïcité. Cette association a été développée par un regroupement de parents et d'enseignants, afin de développer sur le territoire des activités à vocation éducative, culturelle et sociale.

Ainsi elle propose actuellement:

- des activités aquatiques pour tous les âges (« bébés nageurs » à aquagym, ...)
- les activités « badminton-loisirs », « tennis-loisirs » et « gymnastique d'entretien »
- un atelier de conversation anglaise
- une après-midi contée annuelle
- une soirée théâtre

Elle soutient:

- l'atelier de langue française en place à Monsempron Libos géré par la FOL
- l'accompagnement scolaire et éducatif à l'école primaire de Libos ouvert aux enfants de CP et CE1 (achat de jeux éducatifs)

Elle participe financièrement aux activités scolaires et périscolaires des écoles maternelles et primaires de Libos: aide à l'aménagement des espaces-jeux, au renouvellement de différents matériels (matériel informatique, sportif, musical, livres de bibliothèque, CD Rom, etc), aux voyages scolaires, aux séances de cinéma, transports, jeux et petits matériels pour l'accompagnement scolaire.



## Esclottes Auto Club

### Association d'auto poursuite sur terre UFOLEP



L'Esclottes Auto Club a été fondée en 1990 à Esclottes, petite commune du canton de Duras. La première homologation de la piste date de la même année. Elle mesurait alors 600 m, pour évoluer ensuite à 850 m.

La structure est située dans le village de 170 habitants, et le Dousset, petit cours d'eau le traversant, est utilisé pour l'arrondi de la piste. Dans un cadre champêtre et ombragé, des structures communales participent au bien-être des licenciés et des visiteurs.

L'association programme trois épreuves par saison sportive. En septembre 1997, elle a organisé le National Poursuite sur Terre avec la collaboration du Comité Départemental 47.

Le calendrier 2009 comprend:

- une épreuve amicale le 12 juillet (journée sport mécanique Auto et Moto)
- deux étapes trophées: 23/24 mai et 15/16 août

Beaucoup de membres fondateurs sont toujours présents dans l'association, et des plus jeunes les ont rejoint.

A partir de 16 ans, il est possible de pratiquer en cylindrée 2 CV d'origine voiture, et il existe un stage d'initiation à cette discipline.

Ensuite à 18 ans, on peut pratiquer avec le permis voiture en Kart Cross, Auto et Monoplace limité à 2LT de cylindrée et 2 roues motrices.



Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi: 9h-12h30 / 14h-18h

Vendredi: 9h-12h30 / 13h30-17h

La feuille d'information des adhérents et des associations affiliées à la : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
Fédération des Œuvres Laïques —108 rue Fumadelles - BP 60179—47005 AGEN CEDEX

Téléphone : 05 53 77 05 31 Télécopie : 05 53 77 05 37 Mail : [contact@laligue-fol47.org](mailto:contact@laligue-fol47.org)

- <http://www.laligue-fol47.org> -

## Le Calendrier du mois

### 03 Juillet

Début des séjours été 2009  
Vacances Pour Tous (05.53.77.05.32)

### 06 Juillet - FOL (Agen) - 16h30

Vernissage de l'exposition « Les 50 ans de l'ALPA »

Renseignements: 05.53.77.05.31

### 08 Juillet - Cinéma Comoedia Marmande - 15h et 20h30

Film de Philippe L'lioret « Welcome »

Renseignements: 05.53.77.05.30

### 09 Juillet - Montreurs d'Images - 20h30

Film de Philippe L'lioret « Welcome »

Dans le cadre de l'évènement « Passeurs d'images » en présence du co-scénariste et acteurs Emmanuel Courcal

Renseignements: 05.53.77.05.30

### 14 Juillet - Lagrùère - 9h00

Journée Multiactivités

Renseignements: 05.53.77.05.34

### 19 Juillet - Casteljaloux - 8h00

Rando des 3 Cantons (VTT et cyclotouriste)

Renseignements: 05.53.77.05.34

### 02 Août - Sauvetat du Dropt - 8h00

Rando cyclotouriste

Renseignements: 05.53.77.05.34

### 09 Août - Duras - 9h00

Fête du Vin : rando VTT, dégustation,...

Renseignements: 06.07.96.62.85



La proposition de plan d'actions de l'agenda 21 de notre fédération a été présentée le lundi 22 juin en bureau. Il est le fruit de nombreux ateliers de consultations où les acteurs présents ont pu débattre et proposer leurs idées de progrès à la fois environnementales mais aussi sociales. Deux à trois modifications, une goutte de « fun » et nous espérons pouvoir vous proposer la version finale dans le courant de la rentrée scolaire...

Si vous souhaitez organiser une réunion d'information, simplement avoir un peu plus de renseignements, ou bien être accompagné pour mener une démarche du même type, n'hésitez pas à nous contacter !